

hautes études
Sorbonne
arts et métiers

hesam

Pôle de
Recherche et d'
Enseignement
Supérieur

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 10 avril 2013

Etaient présents :

Philippe Boutry, Pierre-Cyrille Hautcoeur, Franciscus Verellen, Denis Pelletier, Edouard Husson, Bernard Kahane, Eric Gross, Joachim Bitterlich, Jean-Claude Colliard, Odile Quintin, Claudie Haigneré, Dominique Schnapper, Isabelle This-Saint-Jean, Jean-Claude Waquet, Philippe Hoffmann, Pascal Antoine, Catherine Robin, Benjamin Salesse.

Assistaient au Conseil :

Thierry Malinge représentant Monsieur le Recteur, Alain Mangeol, Hugues Brunet, Jean-Gilles Hoarau, Philippe Casella, Florence Touchant, Jérôme Belmont, Nicolas Catzaras, William Molmy, Thierry Pardé.

Excusés :

Christian Forestier (pouvoir à Jean-Claude Waquet), Michel Wieviorka (pouvoir à Denis Pelletier), Jean-Michel Leniaud, Nathalie Loiseau (pouvoir à Jean-Claude Colliard), Chantal Cases (pouvoir à Pierre-Cyrille Hautcoeur), Philippe Durey (pouvoir à Eric Gross), Antoinette Le Normand-Romain (pouvoir à Pierre-Cyrille Hautcoeur), Bruno Racine (pouvoir à Claudie Haigneré), Henri Lachmann (pouvoir à Jean-Claude Colliard), Laurent Carraro (pouvoir à Edouard Husson), Didier Guillot, Jean-Claude Ziv (pouvoir à Bernard Kahane).

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 22 février 2013 ;
2. Compte financier 2012 ;
3. Conventions ;
 - a. Accord-cadre de coopération avec l'Université de Cologne ;
 - b. Accord-cadre de coopération avec l'Institut français de Tunis ;
 - c. Accord-cadre de coopération avec l'Université de Tunis ;
4. Point d'avancement du Programme : « Paris Nouveaux Mondes » ;
5. Mooc (Massive Open Online Course) : Comment cela fonctionne ? Une opportunité ? Capacité diplômante ? Quel modèle économique ?...
6. Questions diverses.

Le Président ouvre la séance à 10 heures.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 22 février 2013

Franciscus Verellen demande la modification de son intervention page 16 où il convient d'écrire : « le lancement en février dernier du programme PCRD 7 « SEATID » coordonné par l'EFEO, ce programme porte sur les enjeux d'intégration en Asie du Sud-Est, aux niveaux national et régional, dans un contexte géopolitique. »

Benjamin Salesse souhaite savoir s'il y a eu une diffusion des comptes rendus des différentes commissions du PRES.

Le Président répond que sa demande a bien été prise en compte mais que pour le moment ces commissions se sont peu réunies et pour celles qui l'ont été il leur a été demandé un relevé de décisions pouvant être diffusé aux membres du Conseil.

Jean-Claude Waquet revient sur son intervention page 13 où il convient de lire : « Jean-Claude Waquet indique que jusqu'à présent aucun des trois PRES parties prenantes du projet Condorcet ne participe en tant que tel à des commissions créées en vue de la réalisation du Campus.... ».

Vote : le Président met au vote le procès-verbal rectifié :

Nombre de votants : 28

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

2. Compte financier 2012

Jean-Gilles Hoarau rappelle que le compte financier est un compte-rendu en termes de dépenses et de recettes et de la façon dont ont été réalisées les prévisions décidées lors du vote du budget et de la décision budgétaire modificative. En page 3 du document figure le taux d'exécution du budget pour l'année 2012

Le Délégué général ajoute que la « ventilation des dépenses et recettes par opération » en page 7 du document est une situation globale pour l'ensemble de l'établissement incluant la totalité des programmes qui transitent par le PRES, essentiellement les opérations IDEX/Labex ainsi que l'opération Campus.

Jean-Gilles Hoarau reprend la lecture de la page 11 « synthèse » et précise que la quasi-totalité du fonds de roulement dont le montant s'élève à 3 851 538 € est fléchée puisqu'il s'agit des dotations des projets d'avenir, le PRES reçoit ces fonds et les reverse. Un avis du conseil national de l'ordre des comptables lui demande à compter de 2013 de faire apparaître ces fonds en « attente » et non plus dans les réserves.

Le Délégué général explique que le fonds de roulement de l'établissement, en dehors des projets d'investissement d'avenir, présente en début d'année 2013 un excédent de 905 000 €. La dotation initiale du PRES par le ministère était de 2 M€ et jusqu'à ce jour il n'a pas été fait d'appels à contribution de la part des établissements.

Le Président souligne que le PRES héSam est le seul établissement dans ce cas et il espère qu'il pourra tenir encore un, ou deux sans faire appel à une telle contribution.

Le Président fait un point sur le plan Campus. En ce qui concerne le PRES, 2 opérations sont en cours il s'agit de la Caserne Lourcine pour Paris 1et du 54 Boulevard Raspail qui sera réhabilité et remis à disposition des établissements notamment l'EPHE et la FMSH.

Isabelle This-Saint-Jean rappelle la participation de la Région sur la partie immobilière notamment par la contractualisation qui avait été annoncée avec les PRES, dispositif qui permettrait d'engager 900 M€ sur une période de 10 ans.

Le Président précise que chaque mois une rencontre de tous les présidents des PRES d' Ile-de-France a lieu ce qui permet de prévenir d'éventuels conflits. Sur le plan Campus il ne voit que des avantages à ce que la Région soit partenaire dans les structures qui suivront sa mise en œuvre.

Denis Pelletier revient sur le compte financier en spécifiant son intérêt d'y voit apparaître l'Equipex MATRICE, Equipex qui porte sur la mémoire et il demande comment il est intégré dans les activités du PRES.

Le Président rappelle que l'Equipex MATRICE a été obtenu par Denis Peschanski et par la suite celui-ci a demandé son rattachement au PRES. Il précise qu'une opération de lancement va se faire prochainement.

Le Délégué général propose qu'à la prochaine séance du Conseil, Denis Peschanski fasse une présentation de Matrice et rappelle que cet Equipex n'entre pas directement dans le périmètre du programme IDEX au même titre que les Labex.

Benjamin Salesse souhaiterait savoir en ce qui concerne le budget des Labex et de l'IDEX, ce qui est prévu pour les fonds qui ne seront pas dépensés, seront-ils reportés ?

Le Président répond qu'effectivement ces sommes seront reportées. Les crédits de l'IDEX s'étalent sur trois ans et la dépense la plus importante du budget concerne le recrutement des doctorants contractuels.

Benjamin Salesse s'interroge sur le paiement des frais de missions d'un chercheur ou doctorant travaillant pour un Labex et qui appartient à une UMR ou un laboratoire.

Le Président répond que s'il s'agit d'une activité déployée dans le cadre du Labex elle sera financée par le Labex, s'il s'agit d'une activité de l'UMR et donc hors Labex elle ne sera pas prise en charge par celui-ci.

Isabelle This-Saint-jean souhaite savoir comment ont été constitués les jurys des différents appels à projets. Ont-ils été rendus public ? Les conseils scientifiques des établissements ont-ils été sollicités ?

Philippe Casella répond qu'il était important d'articuler le plus précisément possible le jury avec les responsables d'écoles doctorales qui ont donné un certain nombre de recommandations à propos des personnes pouvant participer à un jury et il en bien sûr tenu compte et au-delà de ces propositions des équilibres entre les disciplines et entre les établissements ont été recherchés. Pour les autres appels à projets, plus modestes, nous nous sommes appuyés sur l'équipe projet validée par les chefs d'établissements.

En ce qui concerne la publicité c'est une question qui n'est pas encore bien rodée car l'équipe est en train de se mettre en place ; pour les doctorants cela a été fait, c'est une bonne pratique qu'il faudra suivre systématiquement.

Le Président ajoute que le jury a été rendu public, il y a eu un arrêté de nomination signé.

Le Président demande s'il y a d'autres observations sur le compte financier et précise qu'il y aura deux votes.

Le délégué général explique qu'il y a un premier vote concernant le périmètre du compte financier en dépenses et en recettes et un deuxième vote qui portera sur le résultat excédentaire de 2 266 886 € qui sera affecté à la réserve.

Premier vote : le Président met au vote le compte financier :

Nombre de votants : 28

Le compte financier est adopté à l'unanimité

Deuxième vote : le Président met au vote l'affectation du résultat de 2 266 886 € affecté à la réserve :

Nombre de votants : 28

L'affectation du résultat à la réserve est adopté à l'unanimité

3. Conventions

- a. Accord-cadre de coopération avec l'Université de Cologne ;**
- b. Accord-cadre de coopération avec l'Institut français de Tunis ;**
- c. Accord-cadre de coopération avec l'Université de Tunis ;**

Point a - Accord-cadre de coopération avec l'Université de Cologne

Le Président explique que ce projet de convention de coopération est un accord-cadre assez général qui ne vaudra que par les accords plus précis qui viendront le remplir et notamment le projet concernant la maîtrise franco-allemande en droit porté par Paris 1 dans lequel chaque année une vingtaine d'étudiants de chaque université forment un groupe commun qui effectue, en quatre ans au lieu de trois, les deux licences françaises et allemandes en alternance, une année à Cologne et une année à Paris. Il y a également deux autres projets, un projet de colloque sur la guerre de Sept ans et un autre sur la comparaison du droit du travail français et allemand, notamment sur la question de la flexibilité.

Il y a également un souhait de Cologne de développer d'autres coopérations dans une liste très large et très générale et pour laquelle il faudra voir si des établissements sont intéressés par telle ou telle activité, il pense notamment à l'archéologie méditerranéenne

Cet accord PRES-Cologne aura l'avantage d'être mis en forte visibilité, le 15 avril à l'occasion des cérémonies du cinquantième anniversaire du Traité de l'Élysée ou il sera signé en public. Il rappelle que ce n'est en aucun cas un accord exclusif qui interdirait tout autre accord avec d'autres universités allemandes.

Le délégué général ajoute que tout l'intérêt est de construire un consortium de plusieurs établissements au plan européen afin de répondre à un certains nombres d'appels à projets. De plus les allemands étant très présents en Tunisie l'idée qui leur a été proposée et qu'ils ont acceptée, serait d'aller de façon concertée en Tunisie et de travailler sur une notion de réseau sur le pourtour méditerranéen.

Isabelle This-Saint-Jean confirme les dispositifs de la région sur la mobilité des doctorants. De plus concernant la création d'une cellule commune qui porterait des projets européens elle indique qu'elle abordera ce sujet lors de la prochaine réunion des présidents des PRES du mois de mai.

Odile Quintin intervient sur la question des projets européens elle explique que l'on ne doit pas se concentrer uniquement sur le programme de recherche mais également sur les nouveaux programmes tels que Erasmus Mundus, qui aura un développement très important en terme de consortium intra européen avec des universités extra européennes ainsi que sur les programmes de politique externe (programmes pour l'Asie, Amérique latine...). Elle rappelle que des fonds importants seront accordés à l'international.

Vote : le Président met au vote l'accord de coopération avec Cologne :

Nombre de votants : 28

Cet accord est adopté à l'unanimité

Point b Accord-cadre de coopération avec l'Institut français de Tunis

Point c Accord-cadre de coopération avec l'Université de Tunis

Le Président remercie le délégué général pour son travail et lui cède la parole.

Le délégué général explique que les points b et c sont intimement liés. En effet la convention initiale, c'est-à-dire la convention-cadre avec l'Université de la Manouba a permis aux établissements qui n'ont pas de coopération avec cette Université de pouvoir y accéder ; de plus l'Institut Français (l'ambassade), est tout-à-fait intéressé par cette démarche et à laissé entendre qu'il pourrait mettre à disposition un budget annuel de 100 000 € qui pourrait prendre des formes différentes, comme des billets, des per diem et autres dispositifs à la condition que l'établissement bénéficiaire soit détenteur d'un accord avec le PRES. C'est d'ailleurs l'objet du point c qui est soumis au Conseil aujourd'hui, cet accord de coopération avec l'Université de Tunis, afin que nos échanges puissent bénéficier de ce fonds financier de 100 000 € par an.

Florence Touchant souhaiterait savoir quelle est la situation des membres affiliés dans ce cas de figure puisqu'ils n'apparaissent pas dans ces accords, de quelles façons les membres affiliés peuvent-ils y participer.

Le Président répond que lorsqu'un projet concerne l'affilié, il est nécessaire que l'affilié apparaisse si ce n'est pas le cas l'affilié n'apparaît pas. Pour les membres fondateurs et associés, il faudra reconsidérer la question en fonction de la nouvelle loi qui ne semble pas reprendre cette distinction.

Vote : le Président met au vote l'accord cadre de coopération avec l'Institut français de Tunis :

Nombre de votants : 28

La convention est adoptée à l'unanimité

Vote : le Président met au vote l'accord cadre de coopération avec l'Université de Tunis :

Nombre de votants : 28

La convention est adoptée à l'unanimité

4. Point d'avancement du Programme : « Paris Nouveaux Mondes »

Philippe Casella indique que des documents de présentation sont à disposition sur table puis il fait un point sur les différentes actions du Programme PNM :

Sur le volet recherche 2 projets l'un sur les dynamiques asiatiques et l'autre qui s'intitule Norma, ils ont comme caractéristique commune d'être transétablissements et transdisciplinaires. Ce sont des projets déposés au moment du concours Labex qui n'ont pas été retenus et auxquels nous allons apporter un soutien financier de 300 000 € qui permettra de conduire une politique commune. Ces moyens sont délégués aux responsables de projets qui y associent les laboratoires concernés.

Sur le programme Synergies dont l'objectif était de faire travailler plusieurs établissements du PRES sur des thématiques ayant un volet scientifique mais qui pouvaient avoir un cadre de valorisation social et économique, trois projets ont été sélectionnés :

- Défichine qui étudie l'impact de l'enfant unique et en particulier les relations entre hommes et femmes sur les marchés matrimoniaux mais aussi sur les conséquences sociales et économiques.
- Portail romans de France en 3D qui associe les sciences de l'information et les sciences historiques.
- Le troisième type de projet concerne la transmission et la diffusion des études sur le genre, l'idée étant de faire un document électronique permettant de faire l'état des théories et de leur développement en France et à l'étranger.

Un autre grand projet concerne les étudiants et les doctorants, il s'agit de la création de 20 contrats doctoraux à attribuer en 2013 financés par le PRES. Ces vingt contrats doctoraux PNM se répartissent entre des contrats « nouvelles initiatives », des contrats « blancs » et des contrats « fléchés »

Il précise qu'en ce qui concerne la constitution du jury c'est le Collège des écoles doctorales qui propose des membres en gardant un équilibre entre disciplines et établissements.

En ce qui concerne les autres dispositifs, il y a celui qui consiste à mettre en place une 4^{ème} année de thèse. Cela peut paraître contradictoire d'installer une quatrième année mais il y a une explication à cela, c'est la difficulté sur certains projets de doctorants qui imposent par exemple l'apprentissage d'une langue non européenne, également ceux qui ont besoin d'accéder à des informations et à des documents dans des milieux particulièrement difficiles d'accès. L'esprit serait donc d'aider les doctorants à prendre des risques pour travailler à l'interface de disciplines ou de connaissances peu accessibles.

Pour le Centre Michel Serres, deux grandes opérations ont été conduites avec deux projets, un sur « Estuaire de la Seine » et l'autre « Territoires du numérique ». Ces projets s'arrêteront en juillet mais d'autres projets seront lancés à la rentrée. Il indique que toute idée sera la bienvenue.

Il aborde un dernier point qui est celui des partenariats avec les acteurs économiques et publics ; aujourd'hui L'IDEX des choses à proposer, des actions qui permettent de parler de nos intentions et de mobiliser des énergies à l'extérieur du PRES.

Le Président remercie Philippe Casella et se réjouit de l'état d'avancement du programme PNM et de ses réalisations concrètes.

Le délégué général ajoute à propos des contrats doctoraux qu'il vient de recevoir le nouveau règlement financier de l'ANR qui vient d'être publié et il en fait lecture : « par exception les dépenses

engagées relevant de contrats doctoraux et/ou de chaires dotés d'un financement IDEX signé antérieurement au 15 décembre 2015 dont les durées vont au-delà de la période probatoire sont éligibles. Leur durée ne doit pas excéder trois ans, toutefois pour les contrats doctoraux la durée peut être augmentée dans la limite de douze mois et à la fin de la période probatoire d'une liste exhaustive et une copie de ces contrats devront être fournis à l'ANR ».

Le Président demande s'il y a des questions sur le programme PNM.

Pierre-Cyrille Hautcoeur se réjouit de l'avancement de ces projets notamment de ce qui est fait sur l'enseignement et en particulier sur le post-master, il précise que ce sont des avancées qui ouvrent nos établissements à des pratiques inhabituelles. Il communique une information sur les classes préparatoires, information remontée par le CLEO (Centre pour l'édition électronique ouverte), sur le fait que les étudiants de classe préparatoire considèrent que leur inscription à l'Université ne leur permet pas d'accéder aux ressources électroniques, en particulier aux revues, et il pense que ce serait un avantage compétitif substantiel si on permettait aux étudiants, inscrits à Paris 1 en l'espèce, d'y accéder plus facilement.

Philippe Boutry répond que lorsqu'un étudiant de CPGE s'inscrit à Paris 1 il a accès aux mêmes programmes de la même manière que n'importe quel autre étudiant.

Puis il se félicite de l'implication du PRES et de l'Idex dans le renouvellement des formes d'accueil des étudiants de prépa. Il indique que dans la page 11 du document de présentation dans la liste des établissements, Paris 1 a été oublié. Il ajoute de ne pas laisser à penser que les étudiants d'excellence sont uniquement dans les classes préparatoires. Il serait utile que l'IDEX manifeste son attachement et son aide pour des doubles licences qui paraissent à la fois très innovantes et très multidisciplinaires, point important pour l'image de l'IDEX et du PRES.

Philippe Casella répond que la discussion a pris un peu de retard en ce qui concerne les doubles licences, nous devons encore travailler sur ce sujet car la difficulté est de pouvoir trouver les projets qui peuvent être soutenus ainsi que les chefs de projets pour les conduire. L'autre difficulté plus importante, qui est structurelle, est que ne soit éligible pour les dépenses du programme que les dispositifs qui n'étaient pas déjà dans les institutions. Il faut donc renforcer les dispositifs qui fonctionnent et leur donner les moyens financiers et certainement ouvrir des enseignements qui jusqu'à présent n'ont pas pu apparaître.

Benjamin Salesse trouve ce document de présentation PNM intéressant et regrette qu'il n'y ait pas eu de diffusion plus tôt. Il rappelle le manque de communication sur les activités et les projets du programme PNM. Il demande pourquoi en page 3 du document sur le projet des dynamiques asiatiques, le centre d'histoire de l'Asie contemporaine à l'UFR d'histoire de Paris 1 et Thierry San Juan directeur de l'UMR Prodig à Paris 1 n'y sont pas associés.

Philippe Casella répond qu'une chargée de communication vient d'être recrutée pour la communication interne et que le site aurait pu être présenté ce matin mais une panne l'a empêché. Le PRES doit communiquer mais les établissements doivent également s'emparer du dispositif et communiquer eux aussi sur le PRES.

Sur le deuxième point, il indique qu'effectivement ces partenaires éventuels n'avaient pas été identifiés par les auteurs du projet. Pour chacun des projets déposés il y a un chef de projet mais il est naturellement ouvert au dialogue et aux remarques qui peuvent lui être faites ; même si bien entendu le chef de projet doit garder la maîtrise de celui-ci. Il ajoute que l'UMR Prodig est déjà dans le Labex Dynamite et en ce qui concerne le Centre d'histoire il peut tout-à-fait entrer en discussion avec les responsables du projet.

Le Président intervient sur le premier point pour dire que sa préoccupation est la même que celle de Benjamin Salesse en précisant que la mission principale de la chargée de communication est la communication interne envers les établissements et non pas la communication externe du PRES.

Philippe Casella souhaite intervenir sur la mutualisation des moyens afin de répondre aux appels à projets, les établissements ont été sollicités pour mettre en place un groupe de travail sur ces questions sous le terme générique de « plateforme de ressources partagées » et souligne l'importance de ce projet de mutualisation.

5. Mooc (Massive Open Online Course) : Comment cela fonctionne ? Une opportunité ? Capacité diplômante ? Quel modèle économique ?

Le Président pose la question de savoir, et cela lui a été rappelé par Claudie Haigneré, si le PRES doit s'inscrire dans ce mouvement. Puis il explique avoir reçu la visite de l'Université de Montréal qui est tout-à-fait en avance sur l'enseignement en ligne et qui serait prête à recevoir une délégation du PRES pour montrer ce qu'ils font. Il souhaiterait qu'une délégation de deux ou trois établissements se déplace. Il précise que sur la question Mooc il faut y réfléchir et sans doute dans un premier temps, laisser les établissements à leur initiative personnelle même si cette solution n'est pas très porteuse pour le PRES. Une autre possibilité serait d'avoir une sorte de vitrine en demandant à chacun des établissements de fournir un cours prestigieux et de le mettre en ligne. La dernière solution serait d'aller un peu plus loin et d'avoir un vrai programme mais à partir de ce moment-là se poserait la question du modèle économique et de la capacité diplômante. Il demande à chacun d'y réfléchir afin d'aborder plus profondément le sujet lors d'une prochaine séance.

Edouard Husson intervient et souligne le fait qu'il ne faut pas être dupe de l'effet d'annonce des Mooc. En revanche il voit tout l'intérêt de l'enseignement Online avec de l'accès libre et/ou payant et dans ce domaine le PRES serait utile par la mise en place d'une plateforme d'enseignement à distance.

Le Délégué général souligne que le coût d'une mise en place d'une plateforme est très élevé, de l'ordre de 400 000€.

Isabelle This-Saint-Jean indique qu'elle serait très intéressée de connaître le résultat de ces réflexions car c'est un sujet suivi de près par la région et qui pose la question de l'articulation éventuelle avec l'UNR et l'extension au-delà du périmètre du PRES à l'ensemble des établissements d'Ile de France.

Le Délégué général ajoute qu'un groupe à l'UNR travaille sur le sujet et plus particulièrement sur la question du support technologique.

6. Questions diverses

En l'absence de question le Président remercie les membres du Conseil, la séance est levée à 12h00.